

Image not found or type unknown



# Curatelle renforcée et appel de la décision

Par **Valaime007**, le **09/10/2017** à **09:10**

Bonjour,

Une amie était en curatelle simple depuis 2015 et ce pour 36 mois mais début juillet 2017, une nouvelle décision la placée en tutelle renforcée. Il a été fait appel dans les 15 jours.

L'appel interjeté contre une décision de curatelle renforcée suspend-t-elle cette décision?

Dans ce cas reste-t-elle en curatelle simple?

Pouvez-vous me joindre un article du Code civil en appui de votre réponse.

Merci à ceux qui pourront m'aider.